

St REMY

Cavalier Joseph. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Rémy, le 16 mars 1789. Nommé adjoint de l'agent de la municipalité, le 30 nivôse an VI. Nommé adjoint de l'agent de la municipalité, le 10 messidor an VII.

Gaully Claude Joseph père. Laboureur demeurant à Saint-Rémy. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Rémy, le 16 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers-Etat à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Acquéreur d'une terre fromentière à Saint-Rémy, dépendante de la cure, comme bien national, le 7 juin 1791. Acquéreur d'un bâtiment, d'un jardin et d'une terre fromentière à Saint-Rémy, dépendants de la chapelle Sainte-Elizabeth, comme bien national, le 7 juin 1791. Nommé agent de la municipalité, le 30 nivôse an VI. Nommé agent de la municipalité, le 10 messidor an VII.

Gromier Louis Marie Joseph. (Voir *Bourg*). Acquéreur du pré de la Chapelle et du pré Rivette à Saint-Rémy, dépendant de la chapelle de Corgenon, le 7 juin 1791, comme bien national.

Las Jean Benoît. (Voir *Bourg*). Acquéreur du presbytère, de la cour, du jardin et d'une terre à Saint-Rémy, dépendants de la cure, le 28 messidor an IV, comme bien national.

Petit. (Voir *Bourg & Meillonas*). Chirurgien. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Rémy, le 16 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers-Etat à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux.

Picolet. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Rémy, le 16 mars 1789.

Sarget. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Rémy, le 16 mars 1789.

Sêve Ferdinand. (Voir *Buellas*). Acquéreur d'un bâtiment, d'une cour, d'un jardin, d'une terre fromentière et d'un pré à Saint-Rémy, dépendants de la chapelle de Corgenon, comme bien national, le 7 juin 1791.

Temporal Claude Laurent. Curé de Saint-Rémy. Acquéreur d'une terre à seigle, de deux terre, d'un pré artificiel et d'un bois taillis à Saint-Rémy, dépendante de la cure, comme bien national, le 7 juin 1791.